

10/03/2026



Nature de l'acte :
Libertés publiques et
pouvoirs de police

OBJET :

**Réglementation
temporaire de la
circulation
pont du Combeix**

Travaux effectués par
EIFFAGE ROUTE
SUD-OUEST

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Alain LAPACHERIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212.1, L. 2212.2 et L. 2213.1.

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 411-21-1, R.411-25.

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée.

Vu la demande de l'entreprise Eiffage Route Sud-Ouest, ZA de l'Escudier 19270 Donzenac.

Travaux effectués pour le compte de Nexity.

Considérant que pour permettre des travaux de terrassement et la réalisation des logements pour Nexity, il est nécessaire de réglementer la circulation et d'instituer une réglementation particulière par mesure de sécurité sur l'ouvrage d'art enjambant la voie SNCF depuis le giratoire de la RD 1089 jusqu'à la rue du Combeix.

ARRÊTE

Article 1 – La circulation de tous les véhicules sur l'ouvrage se fera sans limitation de tonnage du 16 mars au 19 juin 2026 inclus.

Article 2 - La limitation de tonnage instaurée dans l'article 2 de l'arrêté n°2012.031 du 31 mai 2012 est temporairement suspendu le temps des travaux.

Article 3 – La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle modifiée susvisée relative à la signalisation temporaire des routes et sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 – Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Copie du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant la Brigade de Gendarmerie de LARCHE,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Commune,
- L'entreprise Eiffage Route Sud-Ouest

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 10 mars 2026,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Publication / Notification:
10/03/2026